

**OFFICE DE TOURISME GRANVILLE**

**TERRE ET MER**

\*\*\*\*\*

**COMITÉ DE DIRECTION**

**PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 10 février 2026**

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 10 février 2026 à 18h00, sous la Présidence de Mme LE JOSSIC.

**Présents en qualité de titulaire :** Mme FAGNEN Gaëlle, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mr NAVARRET Alain (arrivée à 18h16), Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mr PAYEN Jean-Paul, Mme GRANDET Florence (départ à 19h10), Mme BABILONI Eloïse (arrivée à 18h18), Mr PICARD Yoan, Mr CLERAUX Sylvain.

**Présents en qualité de suppléant participant au vote :** Mr JULIENNE Jean-Marc en remplacement de Mr PEYRE Michel, Mr LERQUIER Rémi en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mme JULIEN-FARCIS Sophie en remplacement de Mme HERSENT Catherine (départ à 19h10), Mme GASSON Carine en remplacement de Mr BENA Olivier.

**Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote :** Mme DUIGOU Anne.

**Absents titulaires excusés :** Mr SORRE Stéphane, Mr PEYRE Michel, Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mr BAILLEUL Hugo, Mr BELGHAZI Rodolphe, Mme RICHART Brigitte et Mr BETTON Pierre.

**Absents suppléants excusés :** Mme MIGNOT Laurence, Mr DESQUESNES Philippe, Mr DURIER Jérémy, Mme GOUJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, Mr HULINE Marc, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEGUIER Estelle et Mr LEFRANÇOIS Ludovic.

**Date de convocation :** 3 février 2026.

**Le nombre de membres en exercice étant de 11, les membres présents forment la majorité.**

**Secrétaire de séance :** Mme GASSON Carine.

**La Présidente, Mme LE JOSSIC, ouvre la séance à 18h05 avec 12 membres présents dont 11 votants.**

La présidente souligne qu'il s'agit du dernier Comité de Direction et remercie grandement tous les administrateurs qui se sont engagés ainsi que les membres de l'OTI.

**La délibération sur les emplois saisonniers est présentée.**

Le besoin de 5 mois supplémentaires pour 2026 est justifié.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice 1.1 (1470) a été supprimé. L'ensemble des saisonniers est donc recruté sur la qualification 1.2, de la convention collective du tourisme à l'indice 1500, indice plancher.

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'accueil pour l'année 2026, il est nécessaire de renforcer l'équipe permanente par des salariés saisonniers.

Au regard des plannings, les besoins évalués pour 2026 sont estimés à **48 mois**.

**Afin d'optimiser les coûts, il est proposé de recruter 5 CDD de 7 mois, 3 CDD de 2 mois et un contrat en alternance.**

**Il est proposé au Comité de direction de l'Office de tourisme Intercommunal :**

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

**Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,  
DECIDE**

- **D'APPROUVER la création des emplois saisonniers pour l'année 2026**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

\*\*\*

Mme ROSELIER, responsable des finances, présente les délibérations sur le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation de résultats 2025, puis le budget supplémentaire 2026.

**Arrivée de Mr NAVARRET à 18h16, 13 membres sont présents dont 12 votants.**

Madame La Présidente rappelle que le trésorier établit avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, un compte de gestion par budget voté.

Madame La Présidente rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il reprend le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'Office de Tourisme.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il doit être approuvé avant le compte administratif, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Vu le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de recettes, les bordereaux de mandats.

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le résultat de l'exercice 2025, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il convient que le Comité de Direction arrête ce compte de gestion 2025.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction.

**Le Comité de Direction, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**DECIDE**

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2025**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

\*\*\*

Pour la délibération suivante concernant l'approbation du compte administratif 2025, la Directrice, **Deborah LE GOFF, en tant qu'ordonnatrice, quitte la séance** pour que les membres du Comité de Direction délibèrent.

## **Délibération n°2026-03 | Approbation du compte administratif 2025**

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2025, après vérification par le service administratif et finances de l'Office de Tourisme, coïncide avec le compte de gestion. Après le vote du Comité de Direction, il sera transmis à la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

### **Bilan compte administratif 2025 :**

Budget Principal	Résultats 2025
<b>Section de Fonctionnement</b>	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 191 411,46 €
▪ Résultat exercice 2025	- 38 713,62 €
▪ Résultat de clôture 2025	+ 152 697,84 €
<b>Section d'Investissement</b>	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 85 721,82 €
▪ Résultat exercice 2025	+ 26 748,06 €
▪ Solde de clôture 2025	+ 112 469,88 €
▪ Restes à réaliser	
▪ Besoin de financement (si négatif) ou excédent de financement (si positif)	+ 112 469,88 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 265 167,72 €</b>

Le résultat de fonctionnement est de + 152 697,84 € et l'excédent de financement de la section d'investissement est de + 112 469,88 €.

Ce qui fait un résultat global de l'exercice 2025 de + 265 167,72 €.

Il convient que le Comité de Direction arrête ce compte administratif 2025.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction

**Le Comité de Direction, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,  
DECIDE**

- **D'APPROUVER le compte administratif 2025**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

\*\*\*

**La Directrice revient et l'Affectation de résultats 2025 est présentée.**

**Arrivée de Eloïse BABILONI à 18h18, 14 membres sont donc présents dont 13 votants.**

A la demande de Mr LERQUIER, il est précisé que cette affectation de résultats est effectuée par rapport au budget prévisionnel 2025 et non par rapport au budget alloué 2024.

### **Délibération n°2026-04 | Affectation de résultats 2025**

Madame La Présidente rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal Granville Terre et Mer qui s'établissent ainsi :

#### **Affectation du résultat de l'exercice 2025 :**

Budget Principal	Résultats 2025
<b>Section de Fonctionnement</b>	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 191 411,46 €
▪ Résultat exercice 2025	- 38 713,62 €
▪ Résultat de clôture 2025	+ 152 697,84 €
<b>Section d'Investissement</b>	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 85 721,82 €
▪ Résultat exercice 2025	+ 26 748,06 €
▪ Solde de clôture 2025	+ 112 469,88 €
▪ Restes à réaliser	
▪ Besoin de financement (si négatif) ou excédent de financement (si positif)	+ 112 469,88 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	+ 265 167,72 €

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Cependant, la section d'investissement ressort également un excédent.

Il faut donc répartir la somme de + 152 697,84 € en recettes, section de fonctionnement et la somme de + 112 469,88 € en recettes, section d'investissement dans le budget supplémentaire 2025.

Vu les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2025,

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction

**Il est proposé au Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal :**

**Le Comité de Direction, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**DECIDE**

- **D'APPROUVER l'affectation de résultats 2025**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

\*\*\*

A la demande des membres du Comité de Direction et pour compléter les informations concernant l'embauche des saisonniers, **cf. délibération 2026-01**, il est précisé que l'affectation des 72 000 € au Budget supplémentaire 2026 sur le chapitre 12, (6411 : salaires) est reprise, intégrant aussi l'augmentation de 3% correspondant à la GVT (Glissement Vieillessement Technicité) et l'augmentation des permanents dans l'évolution de leurs missions, comme prévu au moment du vote du schéma.

La trajectoire d'évolution du chapitre 12 est représentée, la proposition actuelle y correspond exactement à ETP constants.

.....

A la clôture des comptes 2025, après affectation du résultat, il est ressorti un solde de fonctionnement positif de + 152 697,84 euros. Ce résultat peut être réparti sur le budget de l'année suivante.

Il est proposé au Comité de direction de le répartir de la façon ci-après :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT- DÉPENSES ET RECETTES</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<b>CHAPITRE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>Alloué 2026</b>
<b>011</b>	60401	PRESTATIONS TOURISTIQUES	80 000	- 1 500	78 500
	60402	PRESTATIONS DE SERVICES	95 624	+ 40 950	136 574
	6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	10 250	+ 250	10 500
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 200	+ 800	3 000
	607	ACHAT DE MARCHANDISES	18 500	+ 5 000	23 500
	6132	LOCATION IMMOBILIERE	4 000	- 0,40	3 999,60
	6156	MAINTENANCE	83 976	+ 700	84 676
	618	DIVERS	13 000	+ 5 000	18 000
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	19 000	+ 31 490	50 490
	6236	CATALOGUE ET IMPRESSION	28 900	- 9 000	19 900
	6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	11 600	+ 1 500	13 100
	6256	MISSIONS	18 500	+ 4 500	23 000
	6257	RÉCEPTIONS	13 800	+ 1 000	14 800
	6281	CONCOURS DIVERS	12 010	+ 1 000	13 010
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 000	+ 2 000	12 000
<b>012</b>	6411	SALAIRES ET CHARGES SALARIALES	744 000	+ 72 000	816 000
	6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 000	+ 3 000	6 000
	6478	CHEQUES DEJEUNER	21 000	+ 6 000	27 000
<b>042</b>	6811	DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS	12 834	+ 7 508,24	20 342,24
		<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 572 144</b>	<b>+ 172 197,84</b>	<b>1 744 341,84</b>

<b>RECETTES</b>					
<b>CHAPITRE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>Alloué 2026</b>
<b>70</b>	70602	VISITES GUIDEES	11 000	+ 9 000	20 000
	70701	PRODUITS BOUTIQUE	16 300	+ 5 500	21 800
<b>74</b>	7402	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES		+ 5 000	5 000
<b>002</b>	002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE (affectation du résultat)		+ 152 697,84	152 697,84
		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 572 414</b>	<b>+ 172 197,84</b>	<b>1 744 341,84</b>

A la clôture des comptes 2025, après affectation du résultat, il est ressorti un solde d'investissement positif de + 112 469,88 euros. Ce résultat peut être réparti sur le budget de l'année suivante.

Il est proposé au Comité de direction de le répartir de la façon ci-après :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES ET RECETTES</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<b>CHAPITRE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>Alloué 2026</b>
<b>20</b>	2051	LOGICIEL		+ 30 000	30 000
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFO	7 420	+ 20 000	27 420
	2182	TRANSPORT	3 000	+ 54 978,12	57 978,12
	2184	MOBILIER	1 000	+ 15 000	16 000
<b>040</b>	139	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1 414		1 414
		<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>12 834</b>	<b>119 978,12</b>	<b>132 812,12</b>

<b>RECETTES</b>					
<b>CHAPITRE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>Alloué 2026</b>
<b>040</b>	28182	TRANSPORT	5 719,20		5 719,20
	28183	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	3 768,80	+ 7 508,24	11 277,04
	28184	MOBILIER	3 346		3 346
<b>001</b>		RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		112 469,88	112 469,88
		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>12 834</b>	<b>119 978,12</b>	<b>132 812,12</b>

Annexe 3 : Budget supplémentaire 2026

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction

**Le Comité de Direction, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DECIDE**

- **D'APPROUVER le budget supplémentaire 2026**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

\*\*\*

Mr LERQUIER souligne que ce modèle d'affectation de résultats aura ses limites au regard des besoins de l'OTI, à subvention maintenue de GTM, et que le besoin de recherche de nouvelles recettes est de facto confirmé.

D'ailleurs dans cette optique, La directrice présente ensuite l'avenant concernant les tarifs de base des visites commentées individuelles et groupes de l'OTI révisés pour correspondre à la stratégie.

Les membres du Comité de Direction suggèrent de communiquer sur les visites guidées enfants auprès des établissements scolaires du territoire et de réfléchir en fonction des résultats 2026 sur la possibilité de modifier la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnant les adultes sur les visites guidées adultes.

Vu la Délibération 2017-103, validant les tarifs des visites commentées de l'OTI,

Vu la Délibération 2020-16, validant les tarifs groupes pour les visites guidées de l'OTI

Vu la Délibération 2023-14, validant les tarifs groupes pour les visites commentées de l'OTI

Vu la Délibération 2023-20, validant les tarifs individuels pour les visites commentées de l'OTI et tarif bas carbone

Vu la Délibération 2025-09, validant les tarifs groupes pour les visites commentées de l'OTI

### **Il est proposé de réviser les tarifs de base des visites guidées individuelles et groupes de l'OTI :**

– **Visite « traditionnelle » de 1h30 :**

- Donville (1h30) : **9 €** / adulte

– **Déclinaison pour les autres offres selon la durée et leur positionnement :**

- Granville (1h45) : **11 €**
- Granville express (1h) : **11 €** (service +)
- Havre de la Vanlée (2h) : **12 €**
- Visite rétro-littoral (1h30) : **8 €** (incitation au rétro-littoral)

– **Offre « Terre-Mer » :**

- Une visite côté Terre (Folligny, La Meurdraquière) + une côté mer (Granville, Donville, le port de pêche) : **17 €**

### **Réductions :**

➤ Demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes de 12 à 18 ans : **- 2 €**

➤ Bas carbone : **- 2 €**

➤ **Gratuité** enfants de moins de 12 ans accompagnant les adultes

– **Visites enfants et familles :**

- Pirates et Corsaires (1h30) : **14 €** (1 adulte + 1 enfant) **+ 2 €** / enfant supplémentaire
- Polo, raconte-moi le port (1h15) : **10 €** (visite spéciale créée pour un public enfant + 1 accompagnant obligatoire).

– **Forfait visite groupe (de 1h à 1h45) : 220 €**

- Supplément dimanche : **+ 100 €**
- Supplément jour férié : **+ 200 €**
- Réduction structures et publics locaux (scolaires GTM, partenaires et prestataires, structures sociales et inclusives) : **- 20 %** pour un groupe jusqu'à 30 personnes
- **Gratuité accordée**, dans la limite d'une visite par an par structure, aux structures sociales et d'accompagnement de publics spécifiques locales.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction

**Le Comité de Direction, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**DECIDE**

- **D'APPROUVER les révisions des tarifs de base des visites guidées individuelles et groupes de l'OTI**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

**Le Projet Uni'vert trail validé par le Bureau de GTM** est ensuite présenté par la directrice.

**Départ de 2 personnes, Mme JULIEN-FARCIS et Mme GRANDET à 19h10, 12 membres sont dorénavant présents dont 11 votants.**

La directrice ajoute que ce projet Uni'vert trail ne vient pas en concurrence les évènements de trails car ce sont des circuits pérennes.

## **Délibération n°2026-07 | Projet Uni'vert Trail**

Compte-tenu de l'essor de la pratique du trail (recherche de nature et activités outdoor) dont le milieu de pratique est facile d'accès et dont le coût et le matériel sont faibles, la Manche, via Attitude Manche a décidé de se positionner sur cette pratique, au regard du terrain de jeux variés, préservés que présente le département avec son littoral et son bocage.

Pour cela, de plus en plus de destinations manchoises sont soutenues dans leur labellisation.

Les objectifs de la création d'un espace trail sur GTM sont pour la destination :

- Développement de l'activité physique et sportive pour tous et complémentarité avec l'existant
- Mise en avant du rétro littoral
- Ouverture des ailes de saison
- Opportunité de sensibilisation à l'environnement
- Soutien à la pratique du trail
- Contribution à la santé des habitants

Ce projet est soutenu par les associations de trail de GTM, qui ont permis d'identifier les parcours. Les circuits reprennent des boucles randos ou VTT et les chemins sont déjà des chemins entretenus.

**Le bureau GTM a validé le projet Uni'vert trail.**

En 2026 et 2027, les frais de labellisation seront pris en charge par Attitude Manche, puis par l'OTI pour les années suivantes en cas de poursuite.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction

**Le Comité de Direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**DECIDE**

- **D'APPROUVER le projet Uni'vert trail**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

\*\*\*

## **Informations et échanges :**

Le bilan de la Campagne de communication 2025 est ensuite présenté.

Pour répondre à Mr NAVARRET, les partenariats concernant le Carnaval sont divers : promotion via l'agenda et outils de l'OTI, jeu-concours pour gagner un week-end à Granville (54 211 vues), mise à disposition d'une banque d'accueil dans le bureau d'information pour la distribution des billets du concert d'ouverture les 2 samedis précédents l'évènement.

Un dernier point est abordé concernant la procédure d'appel à candidatures pour les membres du prochain Comité de Direction après les élections municipales et intercommunales. L'OTI souhaite laisser la possibilité à tous les socio-professionnels de participer au Comité de Direction pour que ce soit plus démocratique. La Communauté des Communes GTM désignera les élus qui siègeront au Comité de Direction.

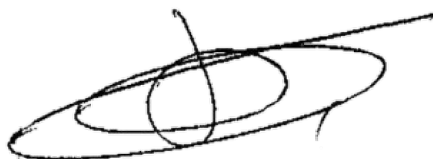
Fin de la séance à 19h40

**Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture et Publication  
Le 11/02/2026**



**La Présidente de l'EPIC  
Annaïg LE JOSSIC**

**Fait et délibéré à Granville,  
Le 11/02/2026**



**Le secrétaire de séance  
Carine GASSON**